

COMMUNIQUÉ CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le 11 septembre 2012 et a délibéré sur les affaires suivantes.

- ☞ Il a pris connaissance du début programmé des travaux de la nouvelle station d'épuration. Elle pourra recevoir une équivalence de 2500 Eq/habitants et est annoncée opérationnelle à compter de fin 2014.
- ☞ Le dossier Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale a reçu, le 6 septembre 2012, un avis favorable de la Commission Régionale de Protection des Sites. Ce dossier est maintenant soumis à l'enquête publique en mairie du 17 septembre au 18 octobre 2012.
La Commission locale des bâtiments prévoit un contrôle des achèvements de travaux (permis de construire et Déclaration de Travaux) pour répondre aux objectifs de l'AVAP.
- ☞ Le Conseil Municipal demande quelques ajustements sur le classement au PLU de la zone des Perdrielles. Ces ajustements sont nécessaires pour tenir compte des résultats d'une étude sur l'évacuation des eaux pluviales qui doit être comprise à l'intérieur du périmètre qui sera en ZAC. Ces éléments seront inclus dans l'enquête publique du PLU en même temps que celle de l'AVAP ci-dessus. Egalement le zonage d'assainissement de la commune est revu.
Rappel : Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie le lundi 17 septembre, de 9h à 12h – le mardi 2 octobre 2012 de 9h à 12h – le jeudi 11 octobre 2012 de 14h à 17h et le jeudi 18 octobre 2012 de 14h à 17h.
Les travaux d'aménagements du Centre-Bourg ont fait l'objet d'un appel d'offres. Le marché sera attribué à l'Entreprise HARDOUIN qui a présenté la meilleure offre. Ces travaux (Lot1-VRD) font l'objet d'une tranche ferme de 314 922,95 € TTC (Place des Plantagenêts) et de deux tranches conditionnelles 380 527,49€ TTC (Avenue Rochechouart) et 275 534,24€ TTC (Rue R. d'Arbrissel) soit un total TTC de 970 984,68€. A ce jour, la tranche ferme a reçu un accord de subvention à hauteur de 50% (ETAT 20% - REGION 30%).
Le lot 2 - Construction d'une fontaine a été déclaré infructueux. Une seule entreprise avait répondu et son offre était très supérieure à l'estimation faite par le Maître d'œuvre.
Le lot 3 – Espaces verts est attribué à l'entreprise BERGER Paysage. Pour la tranche ferme, il a atteint 1976,25€ TTC. Les trois tranches de ce lot atteignent 38 605€ HT.
Concernant le lot Fontaine, il sera réétudié et scindé en 2. (Une partie maçonnerie et une partie technique Hydraulique).
Le Conseil Municipal a écarté l'idée d'une installation autre que celle de la fontaine qui a reçu l'avis favorable de l'architecture des Bâtiments de France.
- ☞ Des travaux de réfection des voies piétonnes seront effectués dans la Cité de la Lizandière à partir d'octobre.
- ☞ Les travaux de voirie autour des vestiaires du foot sont en cours d'achèvement pour un meilleur accueil des véhicules et des utilisateurs du terrain de foot ; Une clôture sera envisagée dans les mois à venir.
- ☞ Les conteneurs Tri Sélectif de la rue des Varennes seront installés sous forme de bennes enterrées.
- ☞ Des terrassements et reprofilages sont programmés par le Département sur le CD 145 entre la fin septembre et Noël. Ils permettront d'améliorer la sécurité sur cette entrée ouest de Fontevraud l'Abbaye.
- ☞ L'étude de mise en tourisme du village est en cours par le Cabinet 360° Michel CLAUDE. Le diagnostic final sera présenté au Comité de Pilotage le 24 septembre 2012.
- ☞ Concernant l'organisation, par l'Abbaye, de séminaires ou autre accueil ponctuel important, le Conseil Municipal a fait le bilan de la récente réception de 1600 personnes dans le Parc Bourbon. La bonne organisation dans le fléchage et la canalisation des participants a permis une bonne cohabitation avec les habitants.

Le prochain conseil Municipal est arrêté au mardi 16 octobre 2012 à 20h30.

Le 14 septembre 2012,
Le Maire,
R. CATIN